

Secrétariat général du gouvernement

Païta, le

28 DEC. 2021

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

37, lotissement KSI – Paita
BP M2 – 98 849 Nouméa
Tél : (687) 24 37 45
Mel : davar.sivap@gouv.nc

2021-DAVAR-SIVAP-99499

Affaire suivie par : Section protection des végétaux
davar.sivap-pv@gouv.nc

Note aux importateurs de semences

Objet : Modification des conditions d'importation de semences de tomates.

P.j. : Extrait de l'arrêté n°2021-2349/GNC du 16 décembre 2021.

Mesdames et Messieurs les importateurs de végétaux et produits végétaux,

Suite à la note du 26 novembre 2021, je vous informe que le projet d'arrêté modifiant les conditions d'importation de semences de tomates, a été adopté le 16 décembre 2021 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, les déclarations additionnelles désormais exigées pour importer des semences de tomates sont les suivantes :

- 1) a) Absence dans le pays d'origine de *Tomato Brown Rugose Fruit Virus*
Ou b) Absence dans la zone de production de *Tomato Brown Rugose Fruit Virus*
Ou c) Semences testées et trouvées exemptes de *Tomato Brown Rugose Fruit Virus* (fournir le certificat d'analyse)

ET

- 2) a) Absence dans le pays d'origine de *Pepino Mosaic Virus*
Ou b) Absence dans la zone de production de *Pepino Mosaic Virus*
Ou c) Semences testées et trouvées exemptes de *Pepino Mosaic Virus* (fournir le certificat d'analyse)

Dès lors, les permis en cours de validité ne sont plus utilisables en l'état et doivent être actualisés.

Pour ce faire, je vous prie de bien vouloir adresser vos demandes de renouvellement à la section d'inspection de la voie aérienne (IVA) à l'adresse suivante : davar.sivap-iva@gouv.nc, afin d'obtenir votre permis mis à jour.

Concernant les lots de semences expédiés avant le 31/12/2021, une tolérance sera appliquée vis à vis des certificats phytosanitaires d'importation.

Mon service reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Le chef du service d'inspection vétérinaire,
alimentaire et phytosanitaire


Frédéric GIMMAT
